



## Compte Rendu de séance Conseil Municipal du 15 avril 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 15 avril 2019 à vingt-et-une heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

#### **Administration Générale**

- Vœu en faveur du maintien intégral de la ligne 15 du Grand Paris Express et du refus de la remise en cause de l'interopérabilité entre les lignes 15 sud et 15 est

#### **Urbanisme**

- Autorisation de signature de l'acte de cession de la parcelle n°AT8 à Valophis

#### **Finances**

- Approbation du Compte de Gestion 2018
- Approbation du Compte Administratif 2018
- Affectation définitive des résultats 2018
- Décision modificative n°01-2019

### **Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2019**

#### **Dossiers en cours territoriaux et métropolitains**

#### **Questions diverses**

Présents : Mmes Sophie DEL SOCORRO, Marie-Claire GUALLARANO, Valérie MAYER-BLIMONT, et MM, Lionel GARNIER, Philippe NAHON, Jean-Luc POUGET, Christophe VINCENT Adjoints ; Mmes MM., Vincent BEDU, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Bernard CHEVILLON, Brigitte D'HUY-ROUX, Philippe DINAY, Véronique FLAMAND, Jacqueline HADJHAMOU, Joël HANSCONRAD, Claire LACOMBE, Jean-Claude LE GALL, Karen NABETH, Laurent REBEQUET, Magalie RICHARD, Seynabou SOW Conseillers ;

Absents représentés : Martine THIRROUEZ représentée par Lionel GARNIER, Shaun MALONEY représenté par Christophe VINCENT, Laurent CRAVIC représenté par Sophie DEL SOCORRO, Anne DERIVET représentée par Marie-Claire GUALLARANO, Eric BAUDE représenté par Vincent BEDU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Seynabou SOW a été élue secrétaire de séance. Florence NGUYEN-ROUAULT, Directrice Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu du groupe EPS une demande de retrait d'un point à l'ordre du jour mais qu'il n'accède pas à cette demande et que l'ordre du jour sera examiné dans son intégralité.

En outre il a reçu des questions de Madame SOW relatives au marché restauration scolaire, ce point sera examiné au moment des questions diverses.

Madame MAYER-BLIMONT demande que l'assemblée ait une pensée pour la tragédie en cours qui touche Notre Dame de Paris.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Vœu en faveur du maintien intégral de la ligne 15 du Grand Paris Express et du refus de la remise en cause de l'interopérabilité entre les lignes 15 sud et 15 est**

Monsieur le Maire explique que la Société du Grand Paris a été missionnée pour identifier des économies à réaliser sur le Grand Paris Express. Une éventuelle remise en cause de l'interopérabilité des lignes 15 sud (tronçon Pont de Sèvres – Noisy Champs sur lequel se trouvent les gares de Créteil l'Echat et du Vert de Maisons) et 15 est (tronçon Champigny centre – Saint Denis Pleyel) a été envisagée. Les usagers et notamment les habitants de Grand Paris Sud Est Avenir, souhaitant passer de l'une à l'autre seraient alors contraints de changer de train au niveau de la gare de Champigny centre et par voie de conséquence verraient leur temps de trajet fortement augmenté.

Cette annonce a suscité des inquiétudes chez les riverains, élus locaux dans leur ensemble et acteurs économiques.

Si cette suppression est confirmée, elle entraînerait de lourdes conséquences pour l'intégralité de la ligne 15, avec des ruptures de charge imposées aux usagers mais également, plus largement, une remise en cause de l'efficacité du Grand Paris Express dans son ensemble. La suppression de l'interopérabilité est présentée par la Société du Grand Paris comme source d'économies mais sans démonstration probante ni prise en compte objective des désagréments pour les riverains et usagers, des coûts et délais de réalisation supplémentaires (reprise des études notamment). Par ailleurs, les travaux nécessaires à cette interopérabilité ont déjà commencé depuis mai 2015 et près de 200 millions d'euros ont d'ores et déjà été engagés. L'abandon de cet ouvrage constituerait dès lors un gaspillage des deniers publics plutôt qu'une réelle source d'économie.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Solliciter auprès du Gouvernement une prise de position en faveur de la réalisation intégrale de la ligne 15 Est, au plus tard en 2030, permettant l'exploitation de la ligne 15 en rocade, conformément aux engagements pris devant les populations et les élus,
- De demander à la Société du Grand Paris de poursuivre la mise en œuvre de l'interopérabilité des lignes 15 Sud et 15 Est,

- Témoigner de son soutien aux associations, collectifs, citoyens et élus engagés pour la réalisation du métro dans les délais prévus et dans des conditions acceptables pour les riverains.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, la motion.

Madame MAYER-BLIMONT informe que le conseil territorial a également adopté cette motion.

## **URBANISME**

### **Autorisation de signature de l'acte de cession de la parcelle n°AT8 à Valophis**

Monsieur le Maire informe que c'est le présent point de l'ordre du jour qui a fait l'objet d'une demande de retrait de la part du groupe EPS. Il explique qu'il n'a pas accédé à cette demande car celle-ci porte sur le programme et non sur l'objet même de la délibération, à savoir la cession de la parcelle AT8.

Monsieur le Maire rappelle que ladite parcelle avait été mise en réserve pour logements dès 1995, et que cette réserve a ensuite été confirmée dans les PLU de 2006 et 2014.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 18 novembre 2013, le conseil municipal avait autorisé la cession de ladite parcelle à Valophis Habitat pour un programme de 27 appartements en immeubles collectifs.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de décider de procéder à la vente de la parcelle AT8p d'une superficie de 3474 m<sup>2</sup> pour un montant de 500 000 € à Valophis Habitat pour un nouveau programme de huit maisons individuelles en accession sociale.

Monsieur HANSCONRAD considère que Monsieur le Maire joue avec les mots en disant que le courrier d'EPS ne vise que le programme, car on sait bien que Valophis va construire sur cette parcelle, une fois qu'elle sera vendue.

Monsieur BEDU demande à faire lecture du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Maire (courrier ci-annexé).

Monsieur le Maire dit avoir pris acte de ce courrier.

Monsieur le Maire explique que lorsque les programmes impasse Bigoine et Rue du Réveillon seront réalisés, le taux de logements sociaux sera de 19,25% pour notre Commune (obligation légale de 25% en 2025).

Monsieur HANSCONRAD répond qu'un débat oppose depuis un certain temps l'opposition et la majorité sur ce point : il explique que les chambres EHPAD devraient être comptabilisées (1 sur 3). Il dit avoir reçu un courrier de Monsieur le Préfet en ce sens et confirmation du Président de la Fédération AGIRC-ARCCO. Il mentionne que l'EHPAD de Santeny est bien la

propriété de la Fédération AGIRC ARRCO, même si historiquement c'était la Caisse de retraite Médéric qui en était le propriétaire. La confirmation que le groupe EPS a reçu pour le décompte des équivalents L.S. vient de la Direction de l'Action Sociale AGIRC ARRCO qui est la Direction au sein de la Fédération AGIRC ARRCO qui pilote l'ensemble des EHPAD propriétés de la Fédération AGIRC ARRCO.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite avoir communication de ces informations et de ces échanges.

Monsieur NAHON répond qu'il connaît bien les textes indiquant ces prises en compte de chambres d'EHPAD ; toutefois il explique que l'EHPAD de Santeny n'est pas éligible du fait des seuils de tarifs, point qu'il a vérifié auprès du directeur de l'EHPAD.

Monsieur HANSTRONRAD répond qu'il suffit de contacter la direction de l'action sociale de la Fédération AGIRC-ARCCO, propriétaire de l'EHPAD de Santeny.

Monsieur le Maire répond que le propriétaire de l'EHPAD de Santeny est le Groupe Malakoff Médéric et non la Fédération AGIRC ARRCO. Monsieur HANSTRONRAD invite le Maire et Monsieur NAHON à se rapprocher de la Fédération en question.

Monsieur HANSTRONRAD se dit profondément surpris que le Conseil Municipal ne s'émeuve pas que l'on envisage un programme dans l'une des dernières zones humides de Santeny et de bétonner cette zone à l'heure de la biodiversité.

Monsieur BEDU rappelle que la parcelle est située en zone inondable. Monsieur le Maire répond qu'elle n'est pas située dans la zone inondable délimitée par le SyAGE. Monsieur HANSTRONRAD considère qu'en application du principe de précaution, il convient d'envisager qu'elle risque de le devenir.

Monsieur BEDU estime que la question de la circulation n'est pas réglée dans la rue du Réveillon, alors que l'on va augmenter le nombre de voitures.

Madame LACOMBE explique qu'elle va s'abstenir car il existe un gros problème de circulation et de sécurité.

Monsieur le Maire rappelle qu'existe le projet de fermer la rue du Réveillon, en coordination avec la commune de Marolles et qu'il a paru judicieux de réaliser les deux opérations de manière coordonnée.

Madame MAYER-BLIMONT explique qu'elle va voter contre cette délibération car elle se dit étonnée que l'on confie un nouveau projet à un bailleur qui n'assure pas un bon entretien des bâtiments situés Place de Gondy et que l'on n'ait pas fait appel à d'autres groupements.

Monsieur le Maire répond qu'un programme de rénovation des immeubles Place de Gondy est planifié par Valophis à partir de 2021.

Monsieur BEDU considère que les informations parviennent gouttes à gouttes : fermeture de la rue, rénovation des immeubles Place de Gondy...

Madame FLAMAND explique qu'elle va s'abstenir du fait des problèmes de circulation et de sécurité.

Monsieur BEDU informe que la tranchée réalisée rue du Réveillon est très dangereuse.

Madame de LA PERRIERE demande où en est le projet d'aménagement à la sortie Rue du Réveillon / angle rues de la Libération et de la Fontaine. Monsieur le Maire répond que cet aménagement ne sera plus absolument nécessaire si la rue est fermée.

Madame de LA PERRIERE demande que Monsieur Pierre DURCHON et elle-même soient consultés sur le terrain au moment de la fermeture de la rue car ils y exercent des activités professionnelles agricoles.

Monsieur BEDU rappelle qu'en décidant de vendre cette parcelle, la construction devient irréversible.

Madame SOW demande quelle est l'urgence de cette décision à la vue des diverses inquiétudes et réserves soulevées aussi bien par des membres de l'opposition que de la majorité.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite que ce programme soit comptabilisé dans le programme triennal de logements sociaux.

Le conseil municipal, à la majorité des 19 suffrages exprimés (8 abstentions : Brigitte D'HUY-ROUX, Véronique FLAMAND, Jackie HADJHAMOU, Claire LACOMBE, Shaun MALONEY, Laurent REBEQUET, Magalie RICHARD, Christophe VINCENT ; 7 voix contre : Eric BAUDE, Vincent BEDU, Joël HANSCONRAD, Ghislaine de LA PERRIERE, Karen NABETH, Seynabou SOW, Valérie MAYER-BLIMONT ; 12 voix pour), décide de vendre la parcelle AT8 d'une superficie de 3474 m2 pour un montant de 500 000 € à Valophis Habitat.

## **FINANCES**

### **Approbation du Compte de Gestion 2018**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2018 constatés par le comptable, Trésorier de Boissy Saint-Léger :

Recettes de fonctionnement 2018 =	6 579 859,88 €
Dépenses de fonctionnement 2018 =	5 840 951,52 €
Recettes d'investissement 2018 =	2 209 198,36 €
Dépenses d'investissement 2018 =	2 237 091,43 €

Le conseil municipal approuve, avec 6 abstentions (Eric BAUDE, Vincent BEDU, Joël HANSCONRAD, Ghislaine de LA PERRIERE, Karen NABETH, Seynabou SOW) 21 voix pour, les comptes tels qu'arrêtés par le comptable, Trésorier de Boissy Saint-Léger.

## **Approbation du Compte Administratif 2018**

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame DEL SOCORRO présente les résultats de l'exercice 2018 tels qu'arrêtés par l'ordonnateur, Monsieur le Maire.

Ils sont strictement identiques à ceux du Trésorier :

Recettes de fonctionnement 2018 =	6 579 859,88 €
Dépenses de fonctionnement 2018 =	5 840 951,52 €
Recettes d'investissement 2018 =	2 209 198,36 €
Dépenses d'investissement 2018 =	2 237 091,43 €

Le conseil municipal approuve, avec 6 abstentions (Eric BAUDE, Vincent BEDU, Joël HANSCONRAD, Ghislaine de LA PERRIERE, Karen NABETH, Seynabou SOW) 21 voix pour, les comptes tels qu'arrêtés par l'ordonnateur de la commune.

Monsieur HANSCONRAD explique que le groupe EPS s'est abstenu sur ces deux points car il est contre cette politique budgétaire qui consiste à générer des excédents sur le dos des Santenois alors qu'une fiscalité allégée serait possible.

Madame DEL SOCORRO précise que les excédents de fonctionnement et leur report permettent d'investir l'année suivante.

## **Affectation définitive des résultats 2018**

Vu la délibération du 18 mars 2019 votant la reprise anticipée des résultats,

Vu le compte de gestion et le compte administratif,

Vu les résultats de fonctionnement s'établissant comme suit :

+ 1 188 908,36 €

Vu les résultats d'investissement s'établissant comme suit :

+ 108 529,03 €

Le conseil municipal approuve à la majorité, 6 voix contre (Eric BAUDE, Vincent BEDU, Joël HANSCONRAD, Ghislaine de LA PERRIERE, Karen NABETH, Seynabou SOW) 21 voix pour, la reprise définitive des résultats :

1. 400 000,00 € en recettes de fonctionnement à l'article budgétaire 002
2. 788 908,36 € en recettes d'investissement à l'article budgétaire 1068
3. 108 529,03 € en recettes d'investissement à l'article budgétaire 001
4. Virement de 350 000 € de la section de fonctionnement (D023) à la section d'investissement (R021)

## **Décision modificative n°01-2019**

Après l'adoption du budget communal le 18 mars 2019, la Trésorerie de Boissy St-Léger nous a demandé de ne pas inscrire de somme prévisionnelle à l'article 775 (recettes de fonctionnement-produits de cessions d'immobilisations)

Monsieur le Maire propose donc de reporter cette somme de 1 475 € à l'article 7788 (recettes de fonctionnement-produits exceptionnels) au sein du même chapitre 77.

RF775 :	- 1 475 €
RF7788 :	+ 1 475 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative.

## **Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2019**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **Dossiers en cours territoriaux et métropolitains**

Madame MAYER-BLIMONT informe que le budget métropolitain a été voté le 11 avril. Elle explique qu'une fois les flux financiers reversés aux communes, il reste 90 millions d'euros dans le budget métropolitain.

Madame MAYER-BLIMONT informe qu'un groupe de travail est mis en place par la MGP sur les frelons asiatiques.

Madame MAYER-BLIMONT informe que le budget territorial a été voté le 12 avril : 182 millions € en section de fonctionnement, 71 millions € en investissement. Il se situe en 4<sup>ème</sup> position par rapport aux autres EPT.

Elle explique que GPSEA travaille sur plusieurs sujets :

- un Plan Local de Déplacements dont on peut regretter qu'il n'envisage pas les spécificités du Plateau Briard,
- un Plan Alimentaire Territorial
- un projet festif : le Grand Bal qui aura lieu en mai.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire expose la question posée par Madame SOW relative à la procédure en cours de restauration scolaire. Il explique que la collectivité coordinatrice a commis une inexactitude au moment de la publication du marché et que par conséquent, la publication a dû être réitérée le 12 avril. Une réunion du groupe de travail est prévue le 23 mai, une réunion d'élus (pré-CAO) sera organisée le 27 mai avant la réunion de la CAO de Marolles, commune

coordinatrice. Les conseils d'administration des CCAS et les conseils municipaux se prononceront courant juin. La procédure sera terminée et le marché attribué avant la fin du mois d'août, date de fin du marché actuel.

Monsieur le Maire transmet aux membres de l'Assemblée les remerciements des associations Gym Volontaire et Scrap'délires pour les subventions de fonctionnement 2019 attribuées.

Madame MAYER-BLIMONT explique que suite aux inondations de juin 2018, et comme elle s'y était engagée puisque dorénavant la MGP a pris la compétence GEMAPI, le dossier de Santeny a été poussé par la MGP auprès de l'ONF. De fait, un vol LIDAR (estimation de la distance par laser) est prévu pour avoir une vision du micro-relief et permettre à la ville ou à GPSEA, ou à la Métropole, de déposer un dossier dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Des travaux seront réalisés par l'ONF sur les fossés.

Une réunion ONF/Syage est en cours de montage pour présenter ces travaux.

Elle suivra bien entendu de près ce dossier important pour les santenois.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des inondations de 2018, des relevés topographiques Lidar (relevés par drones) ont été réalisés. Une réunion avec l'ONF et le SYAGE aura lieu en mai 2019.

Monsieur le Maire informe que la DGF de notre Commune a diminué en 2019 de 41%, de manière beaucoup plus importante que dans les communes voisines.

Monsieur GARNIER informe que deux consultations citoyennes vont être lancées sur la plateforme de démocratie participative Cap Collectif, l'une relative aux associations santenoises, l'autre à l'accueil des administrés, ouvertes à tous les administrés.

La séance est levée à 21h55.

Jean-Claude GENDRONNEAU  
Maire de SANTENY

Seynabou SOW  
Secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal



Vincent BEDU  
3, rue Jean Baptiste Lully  
94440 Santeny

Santeny, le 12 avril 2019

Monsieur le Maire  
Mairie de Santeny  
Avenue de la Libération  
94440 Santeny

**Objet : Recours gracieux**

**Lettre remise en main propre contre décharge**

*Lettre comportant deux pages, établie en deux exemplaires originaux,  
Dont un exemplaire remis en Mairie le 13 avril 2019 contre la présente décharge*

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la réunion du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le lundi 15 avril 2019, vous avez fait inscrire à son ordre du jour au titre du volet Urbanisme, l'autorisation de signature de l'acte de cession de la parcelle n°AT8p à Valophis.

Après un examen attentif du dossier et notamment de la notice explicative qui était jointe à votre envoi du 8 avril 2019, je vous demande de bien vouloir retirer ce point de l'ordre du jour.

En effet ce projet de cession comporte à termes de nombreux points négatifs pour la commune et le bien-être de ses habitants.

Vous trouverez ci-après les principaux arguments et réflexions qui militent à minima pour un ajournement de cette cession.

- Tout d'abord il faut rappeler que la situation de la commune au regard du respect des objectifs en matière de logements sociaux a fortement évolué depuis le 23 novembre 2013, date à laquelle votre conseil municipal avait approuvé la cession de ladite parcelle à VALOPHIS.
- Sur la période 2013 – 2019 le taux de logements sociaux est passé de 9,13 % à plus de 20% si l'on compte l'actuel projet « Chemin du Bigoine » et de ce fait il n'existe aucun caractère d'urgence à céder cette partie du territoire.
- Cette parcelle n°AT8 est constitutive d'une des entrées de village qui a encore conservé son authenticité visuelle, architecturale et paysagère : lorsque l'on arrive au point haut de la rue du Réveillon dans le sens de la sortie du village, le regard ouvre sur une perspective paysagère remarquable faite de pré (la parcelle n°AT8) de lisière de bois, de cours d'eau et de pâtures à chevaux. Cet ensemble est une richesse patrimoniale pour les Santenois et mérite à notre sens d'être préservé et valorisé.
- A l'heure du respect de la biodiversité, cette partie du territoire est une des dernières zones naturelles humides et constitue un corridor écologique pour la faune et la flore. Toute avancée du front urbain dans la rue du Réveillon contribuera à détruire ce patrimoine naturel essentiel et fragile qui ne peut être ignoré voire menacé mais qui doit, bien au contraire, être préservé et valorisé.

- En dernier lieu, il convient de rappeler que ce projet de construction se situe dans la zone naturelle d'expansion du Réveillon à maintenir absolument. Ce ru connaît régulièrement des crues de plus en plus importantes liées à la fois aux problématiques de réchauffements climatiques et à la bétonisation des sols tant en amont qu'à Santeny.
- Construire dans une telle zone, c'est donc faire prendre un risque aux personnes et aux biens qui s'y installeront et engager votre responsabilité donc celle de la commune. Ce projet de 8 constructions en vaut-il la peine ?

Comme vous l'aviez suggéré en 2018, en réunion publique, je souhaite qu'un projet alternatif global puisse être étudié en prenant en compte les riverains, le stationnement, la circulation, la sécurité et la valorisation qualitative de cette entrée/ sortie de village.

Dans l'attente de vous lire,

Recevez Monsieur le Maire, mes civilités les plus urbaines



Vincent BEDU

Chef de file du groupe d'opposition municipale  
« Ensemble Pour Santeny »